

# Écoles de Dettwiller-Rosenwiller / Gottesheim

**Rentrée scolaire 2020 des écoles maternelle et élémentaire : mardi 1<sup>er</sup> septembre**

**Une rentrée des classes particulière cette année**

La commune de Dettwiller, en partenariat avec la commune de Gottesheim et le personnel éducatif, se sont mobilisés pendant tout l'été pour offrir à nos enfants un environnement le plus agréable possible afin de les accueillir dans de bonnes conditions, pour cette rentrée très particulière.

Quelques petits changements ont été apportés et sont à respecter par les parents et les enfants :

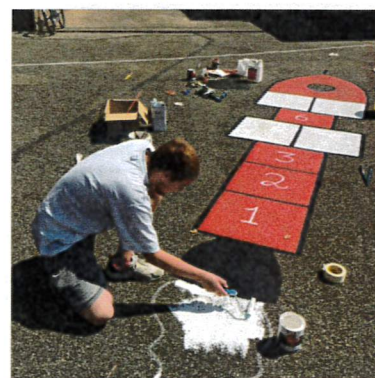
**Pour le bien de nos écoliers :** un espace non-fumeur a été mis en place devant les entrées des écoles ; à ce titre les cendriers ont été retirés. Nous demandons aux parents de ne plus fumer sur ces espaces de transit des enfants, un arrêté municipal a été pris en ce sens.

**Pour l'épanouissement de nos écoliers :** des jeux à destination des enfants ont été peints au sol (tracés) par de jeunes bénévoles et des élus dans les cours des écoles, afin d'offrir un environnement de qualité à nos tous jeunes, notamment ceux qui font leur première rentrée en maternelle.



## Modalités d'accueil dans le bus :

Concernant les modalités d'accueil dans le bus scolaire : le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 11 ans et il n'y a plus l'obligation de laisser une place sur deux de libre.



## Modalités d'accueil à l'école :

Concernant les modalités d'accueil plus détaillées de la rentrée, les informations seront communiquées directement aux parents des enfants inscrits ; les directrices des écoles maternelle et élémentaire communiquent ces éléments.

## Les grands principes de la rentrée 2020

- **Respect des gestes barrière**
- **Port du masque pour les adultes et pour les élèves de plus de 11 ans**
- **Hygiène des mains**
- **Nettoyage et aération des locaux**

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

**Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.**

Pour aller plus loin :

<https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>

